

PLANTATIONS VILLAGEOISES DE TECK EN CÔTE D'IVOIRE

Le teck, mondialement connu pour son bois imputrescible, est de plus en plus présent dans les villages de la Côte d'Ivoire. Quels rôles y joue-t-il et quels sont les enjeux qui lui sont associés ?

Ginès MALDONADO
Dominique LOUPPE

En 1999, la Côte d'Ivoire compte environ 55 000 ha de plantations de teck (*Tectona grandis* Linn. f.), dont 10 % sont en dehors des forêts classées de l'Etat. En milieu rural, le teck n'est pas seulement présent dans les boisements, il est également diffus dans le paysage. Espèce introduite depuis 70 ans, il a été progressivement intégré dans le paysage rural où il a été connu et apprécié des populations.

Cet article présente la situation des teckeraies villageoises, les utilisations et les produits qui ont été développés par les populations rurales ainsi que les perspectives et les enjeux que le teck représente pour celles-ci dans le contexte forestier ivoirien actuel.

LES BOISEMENTS

LA PÉRIODE ESSENTIELLE D'IMPLANTATION

L'apparition du teck dans les villages coïncide avec les premières plantations en forêts classées. Il a été introduit dès 1929 dans la région de Bouaké (au centre de la Côte d'Ivoire, dans les savanes subsahariennes). Les premiers reboisements auraient été décidés pour fournir, à la fois, de l'énergie aux trains à vapeur de la ligne Abidjan-Ouagadougou, du bois d'œuvre pour la construction des wagons et du bois de service pour les traverses.

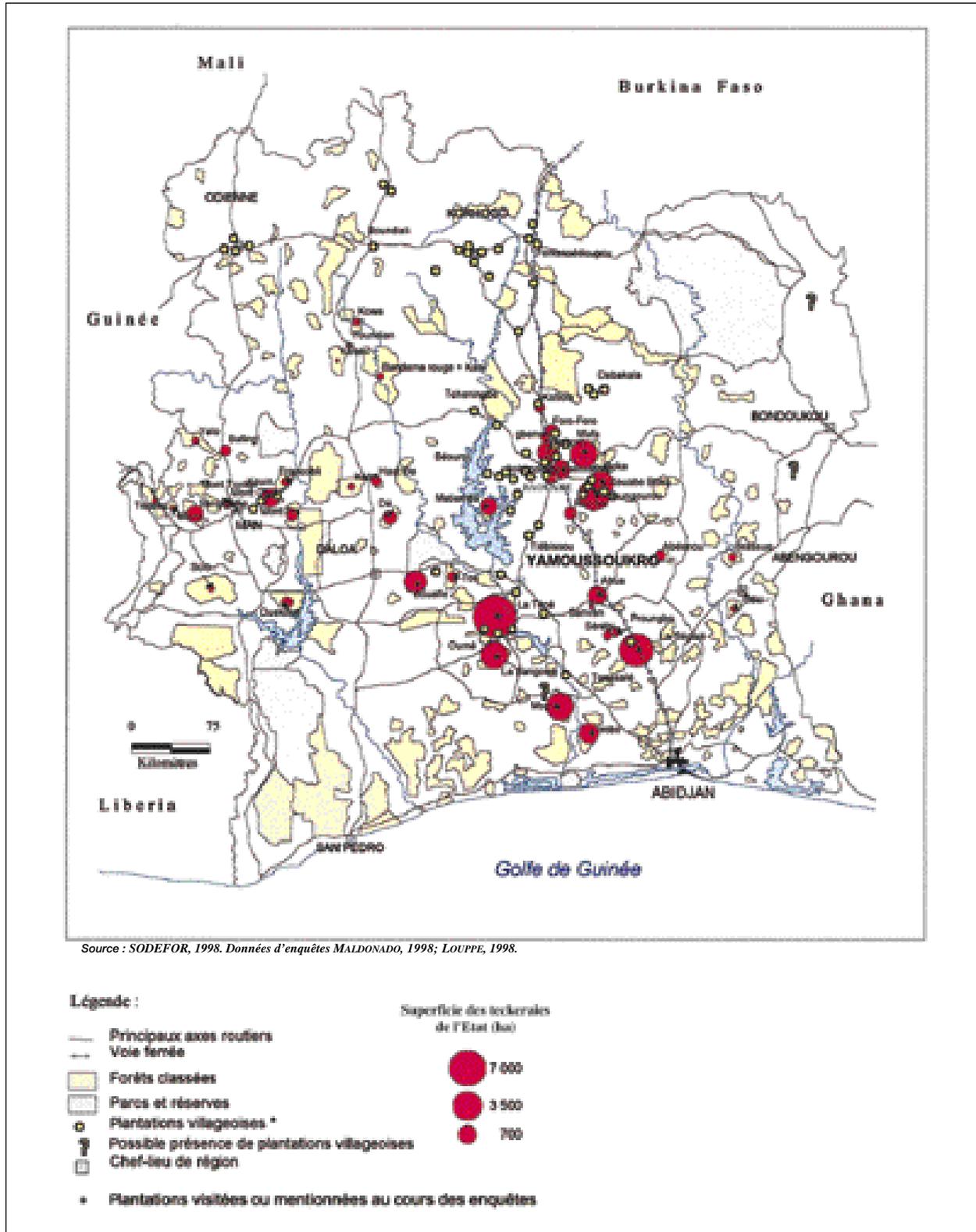
Les paysans participent aux travaux de reboisement dans les forêts classées – pépinières, débroussaillage et plantation – selon la méthode *taungya* (BELOUARD, 1957). Ils doivent également réaliser des plantations dans leurs villages selon les mêmes règles : utilisation de *stumps*, densité de 2 500 pieds/ha. Les forestiers de l'époque destinaient ces tecks aux villageois, principalement pour la menuiserie et la charpente. Déjà,

dans les années 30, quelques rares chefs de village ont réalisé des plantations de teck, comme à Kassoumbarga, près de Korhogo. Le fils de ce chef raconte aujourd'hui que c'est N'Télé, chef de Boundiali, qui a fourni les *stumps* et que le sous-préfet de l'époque (qui avait aussi introduit de nouvelles variétés de manguiers) a donné les éléments de sylviculture nécessaires à la réussite de la plantation. Généralement, ces notables précurseurs se sont également appropriés les nouvelles cultures agricoles apportées par les colons.

Les plantations prennent de l'ampleur, après la guerre et surtout à partir de 1950, dans différents endroits de la zone des savanes (Korhogo, Odienné, Ferkessedougou, etc.). Quelques notables locaux bénéficient de cet élan et font mettre en place, pour leur propre compte, des plantations privées qui existent encore aujourd'hui.

LE PROJET SATMACI

Avec l'indépendance, les objectifs agricoles ambitieux du gouvernement mobilisent toutes les énergies, aussi bien dans les savanes du nord que dans le sud forestier plus favorisé. La zone dense de Korhogo comptait, à cette époque, une population rurale importante avec plus de 60 habitants/km² et, par endroits, jusqu'à 100 habitants/km². Hormis les bois sacrés proches de chaque village, les arbres étaient rares et les terres étaient exposées sans protection à l'érosion. Pour fournir du bois de feu aux populations tout en luttant contre l'érosion, un important programme de reboisement des sommets d'interfluviaux a été entrepris. De 1964 à 1968, la SATMACI (Société d'Assistance Technique et de Machinisme agricole) réalise des plantations communautaires avec comme essence principale le teck (MALAGNOUX *et al.*, 1973). Une trentaine de villages sont concernés



Carte. Localisation des teckeraies en Côte d'Ivoire.
 Location of teak plantations in Côte d'Ivoire.

et les plantations réussies couvrent encore, en 1998, 2 223 ha dont 1 342 ha de teckeraies (recensement de la Société de Développement des Forêts, SODEFOR). Les autres espèces utilisées sont l'anacardier (*Anacardium occidentale* L.), le *Cassia siamea* Lam. et le néré (*Parkia biglobosa* [Jacq.] Benth.).

Ces plantations, quasiment imposées aux villageois malgré une concertation pour le choix et l'affectation des terres aux reboisements, n'ont jamais été considérées par les agriculteurs comme faisant partie de leur patrimoine. Selon eux, elles appartenaient à l'Etat, d'autant plus que les agents des Eaux et Forêts leur en interdisaient l'accès et assuraient une protection contre les feux. Dès lors que cette présence s'est relâchée, l'on a assisté à une exploitation clandestine de certains arbres. La peur du forestier perdure jusqu'à aujourd'hui et a entraîné un certain désintérêt pour les reboisements, même pour les plus récents comme les plantations d'eucalyptus réalisées avec l'aide des O.N.G. dans les années 80.

Avec la mise en œuvre du Plan Foncier Rural qui vise à immatriculer les terres sur une base familiale, la propriété de la terre est progressivement rétrocédée officiellement aux agriculteurs. Or, si dans la réforme, les arbres « sauvages » demeurent actuellement la propriété de l'Etat, la propriété des arbres plantés sera prochainement attribuée aux paysans. Ces nouvelles dispositions constituent un cadre essentiel pour susciter l'intérêt des paysans pour les plantations forestières.

LOCALISATION

Les teckeraies communautaires et privées occupent une partie croissante du territoire ivoirien. Les plus importantes et les plus anciennes se situent dans le centre (Bouaké, Béoumi, Sakassou) et le nord (Korhogo,

Ferkessedougou, Odienné, Boudiali, Sirasso) (carte). D'autres régions (Man, Dimbokro, Oumé) ont aussi des plantations villageoises de teck. Obligatoires mais aussi volontaires, beaucoup de plantations villageoises entourent les forêts classées de teck.

STRUCTURE ET GESTION DES TECKERAIES

Dans la région de Bouaké, les bois de teck villageois sont généralement situés aux abords des villages et couvrent des superficies de 0,5 à 10 ha. Les plantations de la SATMACI des environs de Korhogo sont beaucoup plus importantes puisqu'elles atteignent en moyenne 78 ha (de 15 à presque 400 ha).

Le teck est une essence exigeante qui nécessite, pour une bonne croissance, un sol d'autant plus profond que la saison sèche persiste. S'il peut vivre sur des sols relativement peu profonds, mais pas superficiels, dans le centre de la Côte d'Ivoire, il lui faut un terrain riche, filtrant et profond dans le nord. Or, ce sont souvent les moins bonnes terres que les paysans ont cédées pour les reboisements : dans le nord des sols décapés par l'érosion et, dans le centre, des terres peu fertiles où les cultures étaient peu rentables. Les arbres se sont donc développés plus ou moins bien selon les parcelles, avec des productivités faibles correspondant, en majorité, aux classes 4 et 5 des tables de production* (MAÏTRE, 1983 ; DUPUY, 1990 ; DUPUY, VERHAEGEN, 1993). Aucune sylviculture à proprement parler ne leur a été appliquée. Les peuplements sont irrégulièrement traités en taillis par les villageois pour répondre à des besoins pon-

* Les classes de fertilité 4 et 5 de DUPUY (1990) correspondent à 25 ans à une hauteur dominante de 20,6 et 17,1 m et à une production moyenne de bois fort sur l'écorce de 8 et 5,5 m³/ha/an.

tuels, principalement en bois de service (perches, piquets, poteaux).

En milieu rural, le teck est très branchu. Peu de fûts dépassent 4 m de haut. La hauteur totale, très variable, se situe entre 8 et 20 m en fonction de la zone climatique et de la fertilité du sol. Les arbres sont parfois excessivement mal conformés, du fait de l'exploitation répétée pour la production de perches ou de petit bois (photo 1).



Photo : G. WALDONADO

Photo 1. Taillis de tecks très exploités dans le village d'Assankouadiokro (Bouaké).
An over-exploited teak tree coppice in the village of Assankouadiokro (Bouaké).

INTÉGRATION DANS LE PAYSAGE

Bien que les boisements massifs de teck intéressaient peu les paysans (à quelques exceptions près), cette espèce est devenue un élément important du paysage (photos 2 et 3).

C'est une espèce agressive, que l'on pourrait qualifier, non pas de « pionnière », mais plutôt de « conquérante » ! En effet, elle survit sous la forme buissonnante dans des



Photo : C. WALDONADO

Photo 2. Un teck isolé en bordure d'un champ, à l'arrière-plan, près de Karakoro (Korhogo). Au premier plan, dans un champ de tabac, un manguier (*Manguiifera* Linn) porte des épis de maïs suspendus.
In the background, an isolated teak tree by a field near Karakoro (Korhogo). In the foreground, maize hanging on a mango tree (Manguiifera indica L.) branch surrounded by tobacco.



Photo : C. WALDONADO

Photo 3. D'autres tecks isolés sur la route de Dolékaha. A l'image d'autres essences, le teck est planté pour marquer la propriété foncière.
Other teak trees on the Dolekaha road. Like other species, teak is used as a property marker.

conditions environnementales peu favorables, elle résiste aux feux, elle produit beaucoup de fruits, ses graines survivent de nombreuses années et supportent le passage du feu. Elle accepte d'être coupée

dès que la tige de la plantule se lignifie et elle produit des rejets. Elle repart même à partir de racines si la souche est extraite. Enfin, elle n'est pas consommée par les animaux.

Tous ces facteurs sont favorables à sa régénération naturelle. Sur terrain plat, sous un arbre isolé, on pourra observer un cône de régénération typique s'élargissant progressivement. Sur un terrain en pente, les graines sont facilement emportées par le ruissellement et elles germent quand elles trouvent un endroit adéquat. Le paysage se peuple ainsi progressivement d'arbres isolés, puis de petits bosquets.

Le teck se plante facilement. Il n'est nul besoin de faire de grands investissements en pépinière ou en préparation de terrain, lorsque la concurrence n'est pas trop importante et que l'on ne souhaite pas produire du bois d'œuvre. Aussi, les paysans, notamment dans la zone dense de Korhogo où interviennent des conflits fonciers (LOUPPE, 1991), ont-ils l'habitude de prendre des sauvageons (jeunes plants issus de semis naturels) dans la nature pour les planter en ligne, afin de délimiter les parcelles. Les réussites n'ont pas toujours répondu à l'attente du planteur, néanmoins celui-ci a créé un nouveau centre de diffusion de l'espèce.

Enfin, le teck se bouture assez bien. Il n'est pas rare que des piquets de teck frais, de 10 cm de diamètre environ et non écorcés, installés côte à côte pour réaliser les parcs de nuit pour le bétail, ou tous les trois mètres pour servir de support au fil de fer barbelé, s'enracinent et donnent des arbres à nouveau.

Ainsi, petit à petit, naturellement ou après une intervention humaine, le teck s'est installé dans le paysage agricole.

UTILISATIONS LOCALES

Le teck a été introduit dans un milieu où les agriculteurs utilisaient déjà une large gamme d'essences et de

bois autochtones pour des besoins variés (construction, artisanat, énergie, pharmacopée...). Il s'y est fait peu à peu une place et s'est même imposé pour quelques usages.

APPRECIATION DES VILLAGEOIS

Les populations villageoises ne connaissent absolument pas l'origine du teck et encore moins ses usages comme bois d'œuvre de qualité, ce qui confère aux grands arbres une valeur marchande élevée. Apporté par la colonisation, l'arbre est, dans bien des villages, resté longtemps un élément étranger à la tradition et au milieu naturel et les agriculteurs n'accordaient pas d'importance particulière au teck, sauf en remplacement des espèces locales qui se raréfiaient.

En 1995, la Côte d'Ivoire a interdit d'exporter les grumes issues des forêts naturelles, mais pas celles provenant des plantations. La forte demande indienne de grumes de teck a, jusqu'à la crise asiatique, fait fortement grimper le prix du teck jusqu'à 150 000 F CFA le m³ pour les tecks provenant des plantations de la SO-DEFOR. Les exploitants forestiers, confrontés de plus à la crise du secteur forestier ivoirien, se sont alors tournés vers les gisements de matière première que représentaient les tecks des plantations villageoises. C'est à ce moment que les villageois ont réellement pris conscience de la valeur de leur capital forestier.

Appelé simplement teck ou *teki* par les ethnies baoulé, tagwana et sénoufo, le teck offre de nombreux avantages que les villageois ont très tôt remarqués, notamment sa vigueur et sa multiplication facile. Son bois est dur et a une durée de vie aussi grande que des bois traditionnellement très recherchés, comme *Diospyros mespiliformis* Hochst. ex. A. DC. ou *Pterocarpus erinaceus* Poir. Il n'est pratiquement pas attaqué par les parasites et il ne pourrit

pas au contact de l'eau. Lorsqu'il est exploité en taillis, il rejette vigoureusement et produit de belles perches droites.

Ses feuilles sont larges et résistantes. Elles produisent, quand elles sont jeunes, une teinture rouge générée par un tapis de poils glanduleux situé sur la face inférieure. En revanche, on ne peut pas s'y étendre, car ces feuilles « démangent ».

Les animaux sont rares dans les plantations de teck, en dehors des chauves-souris. Il n'est pas très intéressant d'y chasser.

Toutes les observations empiriques des agriculteurs ont permis de mettre au point localement et de diversifier les utilisations du teck et de ses différents produits.

LES USAGES LIGNEUX

□ Le bois-matériau

Le bois rond, les perches, les piquets et les poteaux sont les produits les plus employés en milieu rural (photo 4). Tous les bois sont utilisés

sans transformation, même l'écorçage ne se fait que très rarement. Aucune différence notable n'est faite entre l'aubier (« bois blanc ») et le bois de cœur (« bois rouge »), si ce n'est une certaine reconnaissance de la dureté et de la résistance du duramen aux parasites xylophages.

Les perches et les petits piquets proviennent généralement de taillis exploités à courte révolution : en trois ou quatre années, on obtient des perches de 4 à 6 m de long, de 10 à 12 cm de diamètre à la base et de faible défilement. Les perches servent majoritairement à construire des charpentes de cases et des toits de greniers. Les piquets sont également très recherchés comme supports de fils de fer barbelés. Le bois rond de teck est un matériau très apprécié pour les éléments extérieurs soumis aux intempéries comme les *appatams* (paillottes), les bancs, les chaises, les tabourets et les métiers à tisser. En pays baoulé, on construit des sortes de plates-formes en teck pour surélever le bois de feu et le protéger des serpents qui aiment à



Photo : D. LOUFFE

Photo 4. Perches et piquets de teck (*Tectona grandis* Linn f.) dans le village de Dolekaha (Korhogo), au nord de la Côte d'Ivoire.
Teak poles (Tectona grandis Linn. f.) in the village of Dolekaha (Korhogo), in northern Côte d'Ivoire.

se cacher dans les tas de bois, ainsi que pour éviter au stock de bois de se dégrader trop rapidement au contact du sol.

Les gros piquets et poteaux sont tirés de tecks non exploités en taillis et dont le fût mesure, à la base, plus de 20 cm de diamètre. Il est sectionné en billons de longueur variable en fonction des besoins. Les piquets entrent fréquemment dans la construction des parcs à bœufs et des enclos. Dans ce cas, ils sont placés en association avec les grosses branches provenant du défrichement des terres de culture. Les poteaux servent essentiellement à la construction des *appatams*. Cependant, ils se retrouvent aussi dans la construction de petits ponts et, en milieu urbain, dans les échafaudages (photo 5). Les prix varient selon la taille des produits (tableau I).

En revanche, le teck est écarté d'autres usages nécessitant de la résistance aux chocs, comme les manches d'outils et les pilons de mortiers. On l'utilise toutefois pour la fabrication de manches de couteaux et de *dabas* (houes), dans certains villages. Les agriculteurs le trouvent peu résistant et facilement fissile. On lui préfère des bois de brousse plus durs comme, par exemple, le faux-karité (*Lophira lanceolata* Van Tiegh. ex Keay).



Photo : C. MALDONADO

Photo 5. Echafaudage et étayage d'un bâtiment avec des piquets de teck, à Korhogo.
Teak pole scaffolding and props for a building in Korhogo.

Les gaulettes servent de façon non spécifique, parmi d'autres bois, aux usages agricoles pour le tuteurage des cultures maraîchères et les cultures d'ignames.

A Korhogo, région touristique, les rondins de teck sont très appréciés par quelques sculpteurs Sénoufos qui façonnent des statuettes, des masques et des objets divers. Le teck est en effet assez dense, de travail aisé à l'état frais, il donne un très bon poli et il a un toucher agréable et surtout une belle couleur (contrairement au gmélina qui est généralement teint). A Abidjan, au parc à bois, les sculpteurs Mossis (Burkina Faso) récupèrent les rebuts de l'éboutage des grumes, avant leur exportation, pour en faire des objets d'art ou d'artisanat très appréciés des touristes (photo 7).

rement au gmélina qui est généralement teint). A Abidjan, au parc à bois, les sculpteurs Mossis (Burkina Faso) récupèrent les rebuts de l'éboutage des grumes, avant leur exportation, pour en faire des objets d'art ou d'artisanat très appréciés des touristes (photo 7).

□ Le bois-énergie

Dans la plupart des villages possédant des plantations, le teck est rarement utilisé comme bois de feu. Même s'il s'allume facilement, il se

TABLEAU I

PRIX DES SOUS-PRODUITS LIGNEUX DU TECK (BOUAKÉ, 1998)

Produits	Prix village (F CFA)	Prix SODEFOR (F CFA)	Caractéristiques (estimations moyennes)
Perches	100 à 200 l'unité	600 l'unité	entre 6 et 14 cm de diamètre (3 à 6 ans)
Piquets	500 à 1 000 l'unité	500 par mètre	15 à 20 cm de diamètre (5 à 15 ans)
Poteaux	2 000 à 5 000 l'unité	10 000 l'unité	15 à 25 cm de diamètre, bien droit (plus de 15 ans)

Source : SODEFOR, données d'enquêtes.



Photo : C. MALDONADO

Photo 6. Un boucher du marché de Korhogo montrant une feuille de teck qui sert d'emballage.
A butcher at the Korhogo market showing a teak leaf wrapper.

consomme trop vite au goût des ménagères et il produit beaucoup plus de cendres que de braises. Il est utilisé seulement lorsque la ressource ligneuse naturelle est très limitée, comme c'est le cas dans quelques villages. Sinon, de nombreux bois de brousse lui sont préférés, comme le karité, l'azobé de savane, le *Crossopteryx* ou le *Piliostigma*...

En ville, la situation est très différente. Les besoins et les prix sont tels que le client ne peut pas se permettre de sélectionner le bois qu'il va utiliser ; il se contentera d'éliminer les lots dans lesquels il y a trop de bois de mauvaise qualité énergétique. Le teck s'y vend facilement, puisque les quantités mobilisables sont importantes. Des filières se développent dans la plupart des grandes villes proches des forêts de teck (Korhogo, Katiola, Bouaké, Yamoussoukro), pour les besoins domestiques et artisanaux (boulangeries). On trouve également du bois de teck à Abidjan, mais il y occupe une place très marginale dans le

marché du bois de feu. Toutefois, une coopérative forestière de Oumé produit du charbon de bois de teck pour le vendre à Abidjan, où il existe des débouchés commerciaux.

LES USAGES NON-LIGNEUX

□ L'arbre vivant

Le teck s'intègre parfaitement au paysage agraire. Tout comme l'anacardier (*Anacardium utile*) et l'eucalyptus (*Eucalyptus occidentale* L.), il se rencontre très fréquemment en plantations linéaires denses (haies-vives) en bordure de champs. Cet usage se développe rapidement, depuis quelques années, pour marquer l'appropriation foncière au voisinage des villes et dans les campagnes à forte densité de population. De telles plantations entourent presque toujours les vergers de manguiers (*Mangifera indica* L.) dans l'attente, bien souvent, des moyens pour acheter le fil de fer ou le grillage auxquels elles serviront de support.

□ Pharmacopée

A notre connaissance, très peu de villageois ont cherché à découvrir des vertus thérapeutiques chez le teck, sans doute parce que les plantes locales répondaient à leurs besoins. Certains d'entre eux se sont cependant intéressés à la propriété des feuilles de produire une teinture rouge. En pays sénoufo, les potions rouges tirées des feuilles bouillies serviraient à soigner certains cas de diarrhées, *kononodiouri* en nafara. Elles serviraient également à baigner les nourrissons anémiés.

□ Teinture

La propriété des jeunes feuilles à produire une teinte rouge-brique a été remarquée depuis longtemps. Les tisserands ont tenté de l'utiliser pour teindre leurs toiles de coton, mais les résultats sont peu

concluants à leur goût. Comme ils n'utilisent aucune technique de fixation, les composés quinoniques, responsables de la coloration, s'oxydent à l'air et prennent une couleur brune qui résiste mal au lavage. Par ailleurs, la plupart des teintures utilisées aujourd'hui pour les vêtements (en pays sénoufo comme en pays baoulé) sont artificielles.

Le village de Kapélé (Korhogo) utilise, toutefois, la teinture extraite des feuilles de teck pour colorer les perles de terre cuite traditionnelles.

□ Filière « feuille-emballage »

C'est la seule utilisation non-ligneuse du teck qui ait une réelle dimension commerciale en Côte d'Ivoire. Les grandes feuilles rigides (35 cm de large en moyenne) servent d'emballage dans les marchés proches des teckeraies (au nord et au centre du pays), particulièrement dans le secteur de la boucherie (photo 6) et



Photo : C. MALDONADO

Photo 7. Statues en teck (style baoulé) sur le Parc à bois d'Abidjan. A l'arrière-plan, les grumes destinées à l'exportation.
Statues made with teak wood (Baule style) at the storage area in Abidjan. In the background, teak logs for export.

de la poissonnerie. Ce sont les bouchers eux-mêmes ou des marchandes Dioulas spécialisées qui organisent la récolte, le transport et la vente des feuilles. Celles-ci proviennent indifféremment des plantations villageoises, des forêts classées ou d'arbres isolés. Seule la distance par rapport au marché détermine le choix du lieu de récolte. La récolte est libre, après autorisation verbale du propriétaire des arbres. Elle ne fait l'objet d'aucune redevance, comme pour beaucoup de produits forestiers non ligneux, à l'exception du néré (*Parkia biglobosa* [Jacq.] Benth) et du karité (*Vitellaria paradoxa* Gaertn). Le transport est effectué à pied ou à bicyclette. En saison sèche, il est plus difficile de trouver les feuilles et leur prix double sur les marchés. Il est probable qu'une certaine gestion des plantations en taillis permette à certains producteurs d'avoir des feuilles au moment où tous les autres tecks sont défeuillés. L'emballage dans des feuilles de teck s'est généralisé dans la région de Korhogo et de Bouaké,

au détriment de l'emballage dans du papier kraft (sacs de farine ou de ciment), ou des sachets en plastique (prix unitaire du sachet compris entre 10 et 20 F CFA, au détail) (tableau II). Au sud du pays, la viande est emballée dans des feuilles de *Thaumatococcus daniellii* (Benth. et Hook.) qui servent également de conditionnement à l'*attiéké* (semoule de manioc) et à la noix de cola (*Cola nitida* A. Chev.).

Dans la région de Bouaké, les prix sur le marché sont sensiblement les mêmes. Il arrive que de jeunes villageois fournissent une bassine de feuilles à 100-150 F CFA aux revendeuses du marché (soit 10 F CFA le paquet environ).

DEVENIR ET ENJEUX DES TECKERAIES RURALES

UN REGAIN D'INTÉRÊT

Dans le contexte actuel, le teck bois d'œuvre est exploité essentiellement

pour l'exportation des grumes vers l'Inde. Les exploitants négocient avec les villageois le prix des arbres qu'ils exploitent. Même si les prix qui leur sont proposés sont souvent bien inférieurs à ceux du marché, les villageois commencent à se rendre compte que leurs teckeraies ont une réelle valeur et peuvent représenter une importante source de revenus.

Dans les villages, une grume (0,25 à 0,4 m³) est achetée entre 1 000 et 5 000 F CFA*, ce qui représente environ 100 000 F CFA (152 €) pour un chargement moyen de grumier de 20 m³. Le prix d'achat au producteur varie ainsi de 4 000 à 15 000 F CFA, exceptionnellement 30 000 F CFA le m³ (6 à 23 [7 à 25 US\$], voire 46 € par m³ [51 US\$]), prix largement inférieurs à ceux payés à la SODEFOR : 90 à 100 000 F CFA le m³ sur pied (137 à 152 € ou 153 à 170 US\$) et jusqu'à 150 000 F CFA le m³ (229 € ou 255 US\$), fin 1997. La qualité du bois ne semble pas être la seule cause de différence des prix d'achat, mais bien l'ignorance de la part des paysans de la valeur réelle du bois de teck, qui ne leur permet pas de négocier à armes égales avec les exploitants.

La majorité des teckeraies villageoises ont ainsi été très rapidement exploitées depuis 1995 (photo 8), principalement au profit des démarcheurs travaillant pour les exploitants forestiers.

Bien qu'aucune dynamique de plantation n'ait été relancée après le passage des exploitants dans les anciennes teckeraies villageoises, l'activité intense qui entoure le teck dans les forêts classées (nouvelles plantations, exploitation des grumes) suscite la curiosité des villageois et l'intérêt de certains d'entre eux à planter leur propre parcelle.

	marchandes (6 à 10)	bouchers (3 à 4)
Types d'acteurs impliqués (nombre)		
Origine des feuilles	plantations villageoises	plantations villageoises
Moyen de transport	à pied (5 km)	à vélo (10-15 km)
Destinataires	bouchers, poissonniers	bouchers, revendeurs
Prix (F CFA/paquet*)	25 à 50	25 à 50
Prix (F CFA/papier kraft équivalent**)	150	150
Revenus (F CFA/jour/personne)	400 à 1 000	économie sur l'achat d'autres emballages + vente

* 30 à 40 feuilles de 30 cm de large, pesant 1,5 kg environ.

** Un paquet de feuilles emballé plus de viande qu'un sac de papier acheté 100-150 F CFA.

Source : données d'enquêtes, MALDONADO, 1998.

* Un franc français vaut 100 F CFA, un euro correspond à 656 F CFA. Un dollar US vaut (octobre 1998) 588 F CFA.



Photo: G. MALDONADO

Photo 8. Teckeraie villageoise exploitée à Waraniéné (Korhogo) avec un recru de 2 ou 3 ans.

Logged teak plantation in Waraniene (Korhogo) with a 2 or 3 year old coppice.

De plus en plus de cadres et de fonctionnaires jouent un rôle essentiel dans cette évolution et s'investissent dans la plantation de parcelles de teck, dans les villages dont ils sont originaires. On assiste à un engouement général pour le teck qui n'était, par le passé, que le fait de quelques individus.

LA RÉFORME FORESTIÈRE DE 1995

La réforme de la politique forestière en Côte d'Ivoire, débutée en 1995 et toujours en cours, a contribué à réduire fortement le nombre d'exploitants forestiers, notamment en ne renouvelant pas l'agrément des moins scrupuleux d'entre eux. Aux autres exploitants, l'Etat a attribué des périmètres d'exploitation forestière d'environ 60 000 ha chacun pour une longue durée, afin de favoriser la gestion patrimoniale de la ressource ligneuse. Les périmètres

d'exploitation sont en dehors des forêts classées gérées par la SODEFOR et des aires protégées dépendant des Eaux et Forêts. A chaque périmètre, correspond un quota d'exploitation annuel dont le total est de 2,5 millions de m³ de grumes pour l'ensemble du pays, sachant qu'aucune exploitation forestière n'est autorisée au nord du 8^e parallèle, dans la zone des savanes et des forêts claires.

Le quota d'exploitation dans un périmètre est assorti d'une obligation de reboiser : 1 ha pour 250 m³ exploités dans la zone forestière ou pour 150 m³ dans la zone préforestière. Initialement, ce reboisement devait se faire dans le domaine rural et les plantations appartenir aux villageois. Les exploitants, ou les industriels approvisionnés par ces périmètres, doivent réaliser les reboisements.

Ainsi, les exploitants forestiers sont-ils tenus de créer des forêts artificielles pour des ruraux dont ils deviendront à terme les clients, en leur achetant le bois produit sur leurs terres. Ceci ne va pas sans mal car, dans cette période de modification du droit foncier, le paysan considère toujours l'arbre comme une propriété de l'Etat, bien qu'il puisse en retirer un certain revenu (théoriquement limité au remboursement des dégâts aux cultures occasionnés par l'exploitation). Cette situation floue n'est pas favorable à l'évolution souhaitée par la nouvelle politique forestière, car le paysan ne se sent pas encore propriétaire des arbres mais toujours dépossédé de ses terres.

Dans ce cadre, les industriels travaillant les bois nobles locaux se donnent comme objectif prioritaire de replanter les espèces qu'ils exploitent. Or, rien ne différencie une espèce locale de forêt naturelle de la même espèce issue de plantation. Pourtant, c'est cet effort de plantation qui permet au planteur d'acquiescer la propriété de l'arbre. Le

paysan n'a, dans son esprit forgé par les anciennes lois foncières et forestières, aucun espoir de voir cet arbre local, planté, lui appartenir. En revanche, s'il s'agit d'une espèce exotique, il est alors certain d'en avoir la jouissance. Pour cette raison, la plupart des associations villageoises demandent aux exploitants forestiers et aux industriels de planter du teck chez eux.

Les autorités forestières préfèrent également les reboisements avec des espèces à croissance initiale rapide, comme le teck, qui facilitent les contrôles sur le terrain et, surtout, résistent aux feux courants.

L'incertitude de la pérennité des toutes nouvelles plantations en milieu rural, liée à l'insécurité foncière*, incite les industriels à reboiser dans les forêts classées où des parcelles sont mises à leur disposition et où les risques de destruction accidentelle de leurs efforts sont moindres.

LA NOUVELLE PLACE DE LA FORESTERIE PRIVÉE

Comme nous l'avons vu, la place faite en Côte d'Ivoire à la foresterie privée est négligeable. La SODEFOR assure un puissant monopole sur les activités de gestion forestière et de reboisement. Le code forestier, datant de 1965, considère la ressource ligneuse comme une propriété de l'Etat. Les populations rurales sont, jusqu'à présent, écartées des processus de décision et de gestion des forêts.

* Le Plan foncier rural est en train d'immatriculer les terres, c'est un travail de longue haleine et beaucoup de régions ne sont pas encore concernées. Souvent les villageois ne sont pas informés de cette évolution inéluctable qui conduira, à terme, à donner au propriétaire de la terre celle de l'arbre qui y pousse, que ce soit une essence locale ou exotique, plantée ou non.

Une clarification sur le statut foncier et sur celui de l'arbre est en cours. Cette réflexion associe toutes les parties prenantes de la filière bois : la Primature, les ministères de tutelles, les Eaux et Forêts, la SODEFOR, l'administration publique, les chefs de terres ou de villages, les exportateurs de bois, les exploitants et industriels forestiers, les O.N.G. et les bailleurs de fonds.

La tendance qui se dégage est la rétrocession, plus ou moins rapide, de la propriété des arbres aux ayants droits de la terre et une implication de plus en plus importante des privés dans la gestion de la ressource forestière. La forêt, si elle apporte directement plus de revenus aux populations, ne sera plus seulement considérée comme une réserve de terres agricoles mais elle sera vraisemblablement mieux gérée, mieux protégée et espère-t-on plus productive.

Cette prochaine reconnaissance de la propriété privée des bois, accompagnée d'une large diffusion des informations sur le nouveau droit forestier et d'exploitation, devrait modifier le paysage de la filière bois en Côte d'Ivoire et permettre une meilleure prise de conscience des acteurs locaux quant à l'intérêt et à

la valeur de la forêt naturelle. Cette évolution est d'ailleurs déjà en cours en ce qui concerne les plantations, comme nous l'avons déjà évoqué plus haut.

CONCLUSION

Le teck est présent en Côte d'Ivoire depuis 70 ans. Les utilisations de son bois l'intègrent peu à peu dans les usages villageois. Ses qualités essentielles, appréciées localement, sont celles qui font du teck un bois internationalement reconnu : durabilité (résistance aux parasites et à l'eau), rusticité, multiplication facile et bonnes caractéristiques technologiques, même si ces dernières ne sont pas entièrement exploitées par le monde rural. D'autres usages médicaux ou comme matériau d'emballage ont été développés. Pourtant, du fait d'une législation foncière peu adaptée, le teck est encore seulement dans la phase d'appropriation par le monde rural.

En raison d'une demande asiatique croissante pour le bois de petit diamètre, le teck villageois a été très exploité au cours des dernières années pour alimenter le marché international. Ce bois a bien souvent été ache-

té à des prix très inférieurs à sa valeur sur le marché international, parce que les agriculteurs manquaient d'informations pour négocier. Néanmoins, le fait de l'avoir vendu ainsi que l'activité intense régnant autour des teckeraies de la SODEFOR ont ouvert les yeux des paysans sur l'importance économique de l'espèce. Confiants en l'avenir, certains paysans et cadres urbains ont déjà entrepris de se constituer de petites plantations privées de teck.

Dans le cadre de la réforme forestière en cours, une dynamique se crée autour du teck. Les paysans pourront tirer parti de l'aboutissement de cette réforme pour s'investir pleinement dans la création et la gestion privée de plantations forestières. Ils deviendront alors des acteurs à part entière d'une foresterie villageoise.

► Ginès MALDONADO
 INGREF/CNEARC
 Rue J.-F. Breton
 BP 5093
 34000 MONTPELLIER CEDEX 1
 France

► Dominique LOUPPE
 CIRAD-Forêt/C.N.R.A.
 Direction sud
 08 BP 33 ABIDJAN
 Côte d'Ivoire

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BELOUARD, 1957.

Le teck en Afrique occidentale française. C.T.F.T., Côte d'Ivoire, 15 p.

DUPUY B., 1990.

Etudes sur la croissance et la productivité du teck (*Tectona grandis*) en Côte d'Ivoire. Tables de production. C.T.F.T., Abidjan, Côte d'Ivoire, 6 p. + graphiques et annexes.

DUPUY B., VERHAEGEN D., 1993.

Le teck de plantation *Tectona grandis* en Côte d'Ivoire. Bois et Forêt des Tropiques 235 : 9-24.

IBO J., 1997.

La SODEFOR et la cogestion forestière en Côte d'Ivoire. Où en est-on ? Rapport d'étude I.I.E.D., 25 p.

LOUPPE D., 1991.

Réflexions sur les haies vives et brise-vent en Nord-Côte d'Ivoire (région de Korhogo). Congrès Forestier Mondial, Paris, France, septembre 1991, Actes 3, R.F.F. hors série n° 3 : 129-135.

MAÎTRE H. F., 1983.

Tables de production provisoire du teck en

Côte d'Ivoire. C.T.F.T., Nogent-sur-Marne, 71 p.

RODER W., KEOBOUALAPHA B., MANIVANH V., 1995.

Teak (*Tectona grandis*), fruit trees and other perennials used by hill farmers of northern Laos. Agroforestry Systems 29 : 47-60.

SAW WIN U., 1998.

Teak trees : potential cash crop for farmers in Myanmar. Teaknet Newsletter n° 11, July 1998.

R É S U M É

PLANTATIONS VILLAGEOISES DE TECK EN CÔTE D'IVOIRE

Le teck est planté en milieu rural depuis son introduction en 1929, dans la région de Bouaké, en Côte d'Ivoire. Les plantations villageoises représentent environ 10 % d'une superficie totale de 55 000 ha en 1998. Ces plantations très morcelées et de petite échelle généralement (0,5 à 10 ha) occupent pratiquement tout le pays, en dehors, de la zone de forêt sempervirente au sud, et cotoient souvent les abords des forêts classées.

L'absence de sylviculture, à l'exception d'un traitement irrégulier en taillis en fonction des besoins des agriculteurs, et des conditions écologiques parfois difficiles donnent aux arbres un aspect très branchu.

Le teck apprécié par les villageois aussi bien pour sa rusticité que pour ses qualités dans de nombreux usages locaux (essentiellement les perches et les piquets pour les constructions) représente, avec l'exploitation de son bois, une source de revenus significative. Cette tendance récente incite de plus en plus d'associations villageoises et de propriétaires privés à réaliser leur propres plantations, encouragés par la réforme forestière en cours dans le pays.

Mots-clés : *Tectona grandis*, agroforesterie, plantations villageoises, politiques forestières, Côte d'Ivoire.

A B S T R A C T

TEAK FROM FARMERS PLANTATIONS IN CÔTE D'IVOIRE

Teak has been planted in rural areas since its introduction in 1929 in the region of Bouaké, in Côte d'Ivoire. Village teak plantations correspond to almost 10% of the total planted area (55 000 ha) in 1998. These plantations, scattered and mostly established on a small scale (0.5 to 10 ha) occur all over the country except in the southern evergreen forest zone, and are often located close to Public Forest Teak stands.

The lack of silvicultural management, apart from irregular coppicing due to farmers' needs, and hard ecological conditions may cause poorly shaped trees with a lot of branches.

Teak is appreciated by villagers as much for its strength as for its multi-purpose qualities (mainly poles for construction). With recent teak logging, plantations henceforth represent a significant income for many farmers. This trend is taking shape in more and more new plantations of farmers and other private persons. Current forestry reform encourages this kind of initiative.

Key words : *Tectona grandis*, agroforestry, village plantations, forestry policies, Côte d'Ivoire.

R E S U M E N

LA TECA EN LAS PLANTACIONES RURALES DE CÔTE D'IVOIRE

La teca se viene plantando en medio rural desde el primer momento de su introducción en 1929, en la región de Bouaké, en Côte d'Ivoire. Las plantaciones rurales de teca representan un 10 % aproximadamente, de una superficie total de 55 000 ha en 1998. Estas plantaciones, sumamente fragmentadas y de pequeñas dimensiones por lo general (0,5 a 10 ha) ocupan prácticamente la totalidad del país, aparte de la zona de bosques sempervirentes en el sur y frecuentemente, se sitúan en las inmediaciones de los bosques de teca del Estado.

La inexistencia de silvicultura, salvo un tratamiento irregular en monte bajo, según las necesidades de los agricultores y de las condiciones ecológicas difíciles en algunos casos, dan a los árboles un aspecto abandonado.

La teca es apreciada por las poblaciones rurales, tanto por su rusticidad como por sus cualidades con destino a numerosas aplicaciones locales (principalmente las varas, estacas y postes para la construcción), y representan, con la explotación de la madera, una fuente de ingresos significativa. Esta tendencia reciente, incita cada vez más a las asociaciones rurales y a los propietarios privados, a ejecutar sus propias plantaciones, alentados en este sentido por la reforma forestal actualmente en curso de aplicación en este país.

Palabras clave : *Tectona grandis*, agroforestería, plantaciones rurales, políticas forestales, Côte d'Ivoire.

SYNOPSIS

TEAK FROM VILLAGE PLANTATIONS IN CÔTE D'IVOIRE

GINÈS MALDONADO, DOMINIQUE LOUPPE

At the beginning of 1999, teak plantations cover an area of almost 55 000 ha in Côte d'Ivoire, with 10% outside the State-owned public forests. In the countryside, teak is not only present in small and large stands but also scattered here and there in the landscape.

Introduced 70 years ago, teak (*Tectona grandis* Linn. f.) has been gradually adopted by country people who have learnt to know about and appreciate it. Numerous uses have been developed by farmers and some teak products are about to play an increasing part in local economy.

The article deals with the present situation of village teak plantations, their common uses and the products that farmers derive from them. The authors also focus in particular on the future prospects and the challenges that teak represents for rural populations.

TEAK STANDS IN THE COUNTRYSIDE

Teak has been introduced in some villages from the early 1930s at the same time as the earliest plantations in the public forest areas in Bouake (central Côte d'Ivoire), firstly destined for quality timber requirements for railways. Then villagers had to make their own small plantings following the orders of French colonial foresters. Some forced workers in public forests collected stumps and seeds by themselves and teak trees became more and more scattered in the savanna region.

More recently, farmers' teak plantation represented around 5 000 ha in 1998. Most of them are established on a small scale: from 0,5 to 10 ha close to houses, except for the SATMACI projet in the North (Korhogo): from 15 to almost 400 ha. The land chosen is often the poorest and the least productive corresponding to low productivity rates : 5 to 8 m³/ha/yr.

Lack of silvicultural management, apart from irregular coppicing due to villagers' needs and hard ecological conditions causes poorly shaped trees, with lots of branches.

The oldest village teak stands seem to be located in the Centre (Bouake, Sakasu) and in the North of Côte d'Ivoire (Odienne, Korhogo, Ferkessedugu, Dabakala), but teak trees have recently been widely planted over almost the whole country, except the evergreen forest zone to the South.

Despite effective ownership of the land, villagers do not feel that they own their own trees because of old forestry laws that declare that all trees belong to the State authorities. Fortunately, the current forestry and land reform is about to change the situation with planted trees.

THE USES OF TEAK

Teak is nevertheless much appreciated by country people for the same reasons that lie behind its worldwide fame: durability and strength.

Teak is mainly used to produce poles for construction (frame, lumber, straw huts) but also for a wider range of purposes (benches, seating, small bridges, weaving looms, etc.). In towns, teak poles are also used for scaffolding and smaller wood for firewood (high demand and availability ; several natural types of firewood are preferred to teak wood in villages). There is only slight sawing activity due to the small diameter of the logs and the export monopoly using the largest logs. Otherwise, other native woods, much cheaper than teak, supply local markets.

Teak trees are also useful alive, as hedges surrounding mango fields, for example. Planted near towns, they indicate appropriation. Although non-wood teak products seem to be quite scarce, we can note that red dye has few applications essentially because of fixing problems, whereas teak leaves are widely used as wrappers by butchers in the northern markets.

THE OUTLOOK

At the present time, teak is above all used

for log exports to India, from both public teak forests and from village forests. Despite the low productivity and the defects of village teak logs, most village teak plantations have been much logged. Because of exceptionally good conditions of profitability (more or less free access, farmers under-informed about the teak timber trade and value, etc.), a lot of loggers pounced on rural teak back in 1995 and still are. Teak prices are negotiated from 4 000 F CFA to 15 000 F CFA (US\$ 7 to 25, € 6 to 23), and even as much as 30 000 F CFA (US\$ 51, € 46) per cu.m. This is much less than the Sodefor teak price (before logging) : 90 000 F CFA per cu.m (US\$ 153, € 137) with a current average FOB price of US\$ 250.

Nevertheless, although this brisk logging rush frustrated many farmers, some people (young farmers, but also State employees and urban executives) realised that teak wood could also be an interesting source of income for the community and for themselves. This is why more and more plantations (with every kind of stump) are nowadays being introduced by private agencies.

Moreover, because of a deep structural crisis in logging and the timber industry, the government of Côte d'Ivoire initiated a global reform in 1995 in order to protect and to manage rainforests more effectively and with sustainable goals. The most striking measure was certainly the total logging ban for native species in January 1997. The legislative points of the reform are still being discussed by all the trade and State partners. To a certain extent, farmers will benefit from the changes because, in the near future, they will officially recover total ownership of planted trees. On the other hand, private forest projects are being encouraged by the reform, in spite of the lack of forestry consultancy structural support for them. Since many practical problems may occur, we are far from achieving any permanent results. But whatever will be, will be...